



Procédure de divorce et qui paye les impôts

Par **cathysimorre**, le **24/08/2008** à **16:09**

bonjour,

j'ai engagé une procédure de divorce et suis passée en conciliation en juin 2007. Le juge a attribuer la jouissance du domicile à mon mari mais n'a pas prononcé le divorce car mon mari n'avait pas d'avocat. Depuis, plus rien, plus de nouvelles de mon avocat ni de l'avancée du divorce puisque j'ai dit à mon avocat que je ne pouvais plus la payer. La procédure est elle néanmoins toujours en cours?

De plus, mon mari qui bénéficie de l'appartement que j'ai quitté en novembre 2006 car je me trouvais en danger (la demande de divorce faisant suite à des violences conjugales) refuse de payer la taxe d'habitation 2007 et n'est pas solvable. De ce fait je viens de recevoir une notification d'avis à tiers détenteur des impôts, qui me font une saisie sur salaire pour recouvrer cette taxe, sans même m'en avoir avertie au préalable. Quels recours puis-je avoir?

Merci pour l'aide que vous voudrez bien m'apporter

Par **Marion2**, le **24/08/2008** à **19:56**

La taxe d'habitation est due par chaque personne occupant le logement au 1er janvier de l'année en cours, ce qui était votre cas.

Par **ktee**, le **25/08/2008** à **06:58**

je suis ok avec ça, sauf que justement JE N'Y HABITAIS PLUS EN JANVIER 2007 puisque je suis partie en novembre 2006!!! donc je réitère ma question, que faire??

Par **domi**, le **25/08/2008** à **08:15**

Malheureusement , étant donné que le divorce n'est pas prononcé, aux yeux de la loi vous êtes toujours mariés . Vous êtes toujours solidaire des dettes donc il est "normal" que les impôts se tournent vers vous .Domi